

des actions concrètes pour le territoire

En fonction de ces objectifs ont été déclinés les actions et outils à mettre en œuvre. Le programme d'actions, dont la mise en œuvre débutera en 2008, est structuré autour de six thèmes majeurs.



Site FR 820 16 57 – B5 Moyenne vallée de l'Ardèche et de ses affluents et plateau des Gras

Synthèse du document d'objectifs

Le document d'objectifs, une étape essentielle

Rédaction du document
d'objectifs

Maîtrise d'ouvrage et suivi de
l'opération



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

DDAF de l'Ardèche
BP 719 – 7 Bv du lycée
07007 PRIVAS
Tel : 04 75 66 70 67
Fax : 04 75 66 70 94



Syndicat Ardèche Claire
Allée du Château
07200 VOGUE
Tel : 04 75 37 82 20
Fax : 04 75 37 82 22

Rédacteur :



Mosaïque Environnement
111 rue du 1^{er} Mars 1943
69100 VILLEURBANNE
Tel : 04 78 03 18 18
Fax : 04 78 03 71 51

**Date d'approbation du
document d'objectifs par le
Comité de Pilotage Local :
11 décembre 2007**

THEME 1 : Les actions d'animation du document d'objectifs, de communication, d'information et de formation

Ces actions doivent permettre une appropriation locale de la démarche Natura 2000.

Priorités :

- mise en place d'une structure locale chargée de l'animation de la démarche
- mise en place d'un Comité de suivi doté d'un Comité scientifique

THEME 2 : Les actions de coordination des procédures et de réglementation

Ces actions ont pour but de prendre en compte les objectifs de bonne conservation du site dans les divers procédures et programmes, de contrôler l'évolution des usages sur le site et d'éviter les dérives possibles.

Priorités :

- prise en compte dans les autres politiques publiques (tourisme, agriculture, eau,...)
- prise en compte dans les documents d'urbanisme et lors des études d'incidences réalisées pour les nouveaux projets

THEME 3 : Les actions liées à la fréquentation touristique et de loisirs du site

Les actions retenues visent à préserver le site d'usages actuels ou futurs qui seraient de nature à le dégrader, en permettant le développement durable des activités touristiques et de loisirs.

Priorités :

- élaboration d'un plan de fréquentation durable de la vallée de la Louyre
- étude des possibilités d'organisation de la fréquentation sur les Gras
- Gestion de la fréquentation sur la rivière : mise en œuvre du schéma de cohérence des activités sportives et de loisirs liées à l'eau

THEME 4 : Les actions de gestion des habitats et habitats d'espèces

Priorités :

- Etudes préalables et mise en place d'une gestion des Gras par le pâturage
- Entretien raisonné de la végétation et des berges des cours d'eau en accord avec la préservation des habitats
- aménagement des ouvrages transversaux pour restaurer la libre circulation piscicole
- étude de faisabilité d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS)

THEME 5 : Les actions de suivi scientifique, d'évaluation et de suivi du programme

Priorités :

- Suivi des habitats d'intérêt communautaire
- Recherche et suivi de la Cistude dans le secteur de la boucle de Chauzon
- Suivi des actions du document d'objectifs

Un document d'objectifs complet est consultable à la DDAF 07 et au Syndicat Mixte Ardèche Claire.

La rivière Ardèche de Aubenas à Vallon-Pont-d'Arc, ses affluents et le plateau des Gras ont été inventoriées, dans le cadre de la directive européenne Habitats de 1992, comme site d'intérêt majeur pour constituer un élément du réseau Natura 2000. Ce réseau européen d'espaces naturels est créé dans le souci de préserver les richesses naturelles de l'Union Européenne, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités locales de chaque Etat membre. Il doit ainsi contribuer à atteindre les objectifs de la convention mondiale sur la préservation de la diversité biologique, adoptée au sommet de la terre de Rio de Janeiro en 1992, et ratifiée par la France en 1996.

Le réseau Natura 2000 sera composé, à terme, des sites désignés au titre des directives Oiseaux et Habitats, respectivement de 1979 et 1992.

Si la directive Oiseaux s'intéresse plus spécifiquement au groupe dont elle porte le nom, la directive Habitats Faune Flore concerne des habitats naturels diversifiés et des espèces très variées, parmi les plus menacés de l'Union Européenne.

Le document d'objectifs constitue la première étape. Il est à la fois une **référence et un outil d'aide à la décision** pour l'ensemble des personnes ayant compétence sur le site. Il fixe, pour 6 ans (2008-2014), les conditions de mise en œuvre des mesures de gestion et de préservation : **qui fait quoi et avec quels moyens**.

Ce document comprend :

- un état initial du site portant sur le patrimoine naturel et son état de conservation, les activités humaines qui s'y exercent, les projets, les politiques publiques qui le concernent ;
- les objectifs et mesures définis pour assurer la préservation et la gestion du patrimoine naturel qui fait l'intérêt du site.

Sur le site B5 le document d'objectifs a été élaboré entre 2004 et 2007 sous la responsabilité partagée de la DDAF Ardèche et du Syndicat Mixte Ardèche Claire et confié à un bureau d'études, Mosaïque Environnement.

Le document d'objectifs validé en 2007 est le fruit :

- d'une analyse scientifique menée sur le site en 2004 et 2006, et portant notamment sur la cartographie et la caractérisation des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, ainsi que sur l'analyse des activités socio-économiques ;
- d'une réflexion conduite en commun avec les partenaires locaux (élus, administrations, techniciens, associations d'usagers, agriculteurs,...), le Syndicat Mixte Ardèche Claire, la DDAF et Mosaïque Environnement (rédacteur du document d'objectifs) au cours de différents entretiens et groupes de travail.

La concertation a été le fil conducteur de la démarche avec la tenue de différents temps de rencontre et d'échanges :

- des groupes d'échange géographiques visant à informer le plus largement possible les personnes concernées sur le territoire ;
- des groupes de travail thématiques (tourisme et loisirs, agriculture / sylviculture / foncier, urbanisme / activités industrielles, experts scientifiques) qui ont travaillé à l'élaboration du programme d'actions.

Pour valider ces réflexions, un Comité de Pilotage Local a été mis en place, composé de représentants des administrations, collectivités, organisations socio-professionnelles, associations et usagers...

Cette large concertation a permis d'élaborer un document d'objectifs conciliant sauvegarde du patrimoine naturel et activités humaines.

Et après...

La mise en œuvre des actions du document d'objectifs débutera dès 2008. Les propriétaires ou gestionnaires volontaires pour engager des Contrats Natura 2000 pourront alors se faire connaître auprès des services de l'Etat et du Syndicat Mixte Ardèche Claire qui a été désigné le 11 décembre 2007 suite à la validation du document d'objectifs pour en assurer l'animation.

SOMMAIRE

- P1 : Le document d'objectifs, une étape essentielle
- P2 : Un patrimoine naturel exceptionnel
- P3 : Carte du site Natura 2000
- P4 : Un territoire vécu et des usages multiples
- P5 : Des constats aux objectifs
- P6 : Structuration du programme d'actions

Un patrimoine naturel exceptionnel

Composé d'entités naturelles variées, le site B5 présente un patrimoine naturel d'une remarquable richesse : la rivière Ardèche et ses affluents offrent des paysages présentant un potentiel biologique exceptionnel et le plateau des Gras offre une mosaïque de milieux secs d'altitude abritant de nombreuses espèces remarquables.

On recense 12 habitats d'intérêt communautaire sur le site B5 :

- des habitats liés aux milieux aquatiques de l'Ardèche : la végétation des rives sur les limons de la rivière, les herbiers de plantes aquatiques, certaines végétations flottantes des bras morts de l'Ardèche, les mégaphorbiaies (végétation humide de grandes herbes), les sources pétrifiantes sur les affluents ;
- des habitats boisés sur les berges et les falaises : les boisements de chênes verts que l'on retrouve sur les zones chaudes, les forêts alluviales bordant les cours d'eau ;
- des habitats présents sur les Gras : les landes à Genévrier oxycedre sont des landes sèches en mosaïque avec les autres milieux de la garrigue ;
- des habitats des milieux rocheux : la végétation des rochers et falaises, les grottes et cavités abritant notamment des chauves-souris.



Forêt alluviale

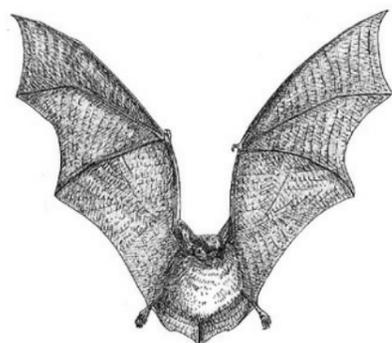


Lande à Genévrier

Par ailleurs, l'intégralité du site B5 est constituée de milieux qui sont des habitats pour des espèces d'intérêt communautaires c'est-à-dire des espèces identifiées dans l'annexe II de la directive Habitats qui sont des éléments menacés du patrimoine naturel européen. :

- de nombreux **mammifères** avec 8 espèces de chauve-souris nichant dans les cavités du territoire et qui traduisent la richesse exceptionnelle du site pour ce groupe. Sans oublier la présence des emblématiques habitants de la rivière que sont la Loutre et le Castor présents sur tout le linéaire ;
- 7 espèces de **poissons** d'intérêt communautaire parmi lesquels l'Apron, poisson endémique de la vallée du Rhône ;
- 8 espèces **d'insectes** : des libellules utilisant les bords des cours d'eau, des papillons liés à des habitats spécifiques tel l'Azuré du Serpolet, l'Azuré de la Sanguisorbe ou le Damier de la Succise, des coléoptères inféodés aux espaces boisés ;
- Un **reptile** : la tortue Cistude vit notamment dans les pièces d'eau de la boucle de Chauzon ;

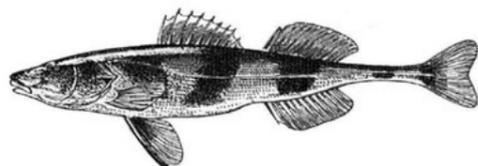
Le site B5 présente également un enjeu tout à fait remarquable pour les **oiseaux** avec des espèces emblématiques et de nombreuses espèces patrimoniales nichant sur le site. Le site B5 constitue un territoire de retour probable du vautour percnoptère et de l'Aigle de Bonelli, rapaces en faibles effectifs en France. Ce sont pas moins de onze espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux qui nichent sur le site B5.



Le Petit Murin



L'Aigle de Bonelli



L'Apron du Rhône

Des constats,...aux objectifs

Différents types d'objectifs ont été fixés pour le site B5 : des objectifs spécifiques aux trois grands types de milieux que sont le plateau des Gras, les cours d'eau et les milieux rocheux, mais aussi des objectifs transversaux concernant l'ensemble du site sur des problématiques majeures.

- Pour le plateau des Gras les objectifs sont le maintien d'une mosaïque de milieux avec en particulier la préservation des milieux ouverts, des landes à Genévrier et des habitats d'espèces spécifiques (habitat du Damier de la Succise par exemple), ainsi que la valorisation de cet espace. Il s'agit donc de :

- * favoriser la gestion agricole des espaces des Gras
- * maîtriser l'urbanisation et les usages inadaptés

- Sur les falaises, les milieux rocheux et les grottes, les objectifs définis visent à préserver ces espaces en tant qu'habitats de nombreuses espèces et en particuliers des chauve-souris et des oiseaux d'intérêt communautaires en

- * maîtrisant la fréquentation dans les secteurs les plus sensibles
- * conservant les gîtes nécessaires aux chauves-souris
- * améliorant les connaissances de ces populations animales et leurs habitats
- * engageant une concertation entre les associations naturalistes et les prestataires touristiques

- les cours d'eau et leurs espaces associés représentent une unité importante du site, avec l'Ardèche comme centralité. Les objectifs définis visent à préserver la forêt alluviale et les habitats de la Loutre, du Castor et de la Cistude, à améliorer et préserver la qualité de l'eau, à garantir une quantité d'eau suffisante pour les habitats et les espèces, à maintenir le fonctionnement naturel de la rivière, à prévenir les pressions liées aux usages (tourisme, prélèvements...), à préserver les habitats aquatiques et la faune liée, à conserver des habitats attractifs pour les insectes (libellules et Azurée de la Sanguisorbe en particulier). Cela passe par

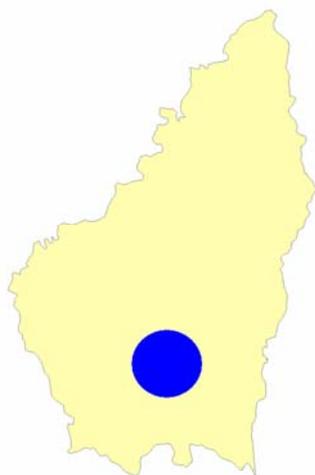
- * l'optimisation des assainissements et le suivi de la qualité des cours d'eau
- * le contrôle des espèces invasives et des dégradations ponctuelles de berges
- * le maintien de la naturalité du cours d'eau et de ses habitats d'espèces
- * l'intégration de l'eau comme facteur limitant du développement touristique et urbain et la coordination des politiques et procédures
- * la gestion des pressions exercées par l'activité touristique
- * la limitation des interventions sur la ripisylve en dehors des questions de sécurité
- * l'amélioration de la franchissabilité des ouvrages

Les orientations transversales à l'ensemble du site B5 concernent plusieurs axes que sont : l'amélioration des connaissances, la recherche d'une compatibilité entre les usages (touristiques, aménagements..) et la conservation du site, entre les politiques publiques et la conservation du site, la coordination des différentes actions menées (SAGE, contrat de rivière, LIFE...) avec Natura 2000, la promotion de la découverte d'un patrimoine naturel riche et diversifié, la prise en compte de la sensibilité du site et la prévention contre les pressions futures. Les stratégies retenues pour atteindre ces objectifs sont

- * la mise en œuvre de suivis des habitats et des espèces d'intérêt communautaires ainsi que des actions du document d'objectifs
- * la préservation des secteurs les plus sensibles des perturbations et des comportements inopportuns
- * l'intervention prioritaire sur les sites les plus sensibles et les plus exposés à la fréquentation
- * la poursuite d'une forte concertation dans l'animation du document d'objectifs
- * l'information et la sensibilisation des usagers sur les sensibilités du site
- * la prise en compte des enjeux et objectifs du document d'objectifs dans les politiques publiques

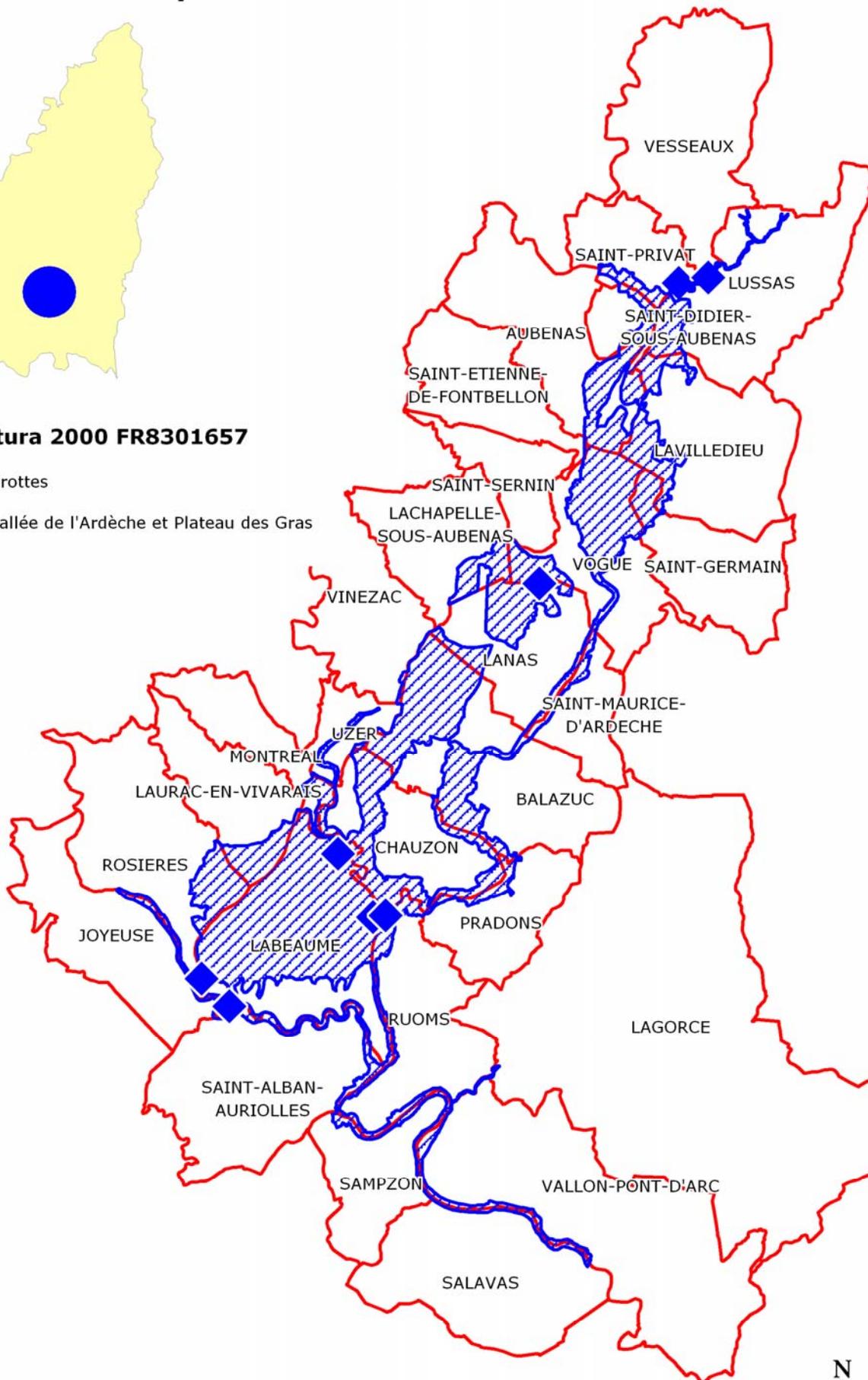


Localisation du périmètre d'étude

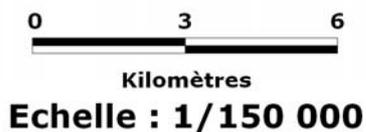


Site Natura 2000 FR8301657

-  Grottes
-  Vallée de l'Ardèche et Plateau des Gras



Document d'objectifs du site FR820 1657
Moyenne Vallée de l'Ardèche et ses affluents,
pelouses du plateau des Gras



Fond : Communes
Septembre 2007



Un territoire vécu et des usages multiples

Le tourisme et les loisirs : situé en amont immédiat des gorges de l'Ardèche, le site B5 bénéficie sur sa partie rivière d'une très forte attractivité qui place les activités touristiques et de loisirs au premier plan des ressources économiques du territoire. Les hébergements touristiques sont nombreux et notamment les campings situés pour nombre d'entre eux à proximité immédiate du cours d'eau. Le développement touristique est également à l'origine de la multiplication des résidences secondaires et d'une augmentation très importante de la population en période estivale, exerçant une forte pression sur les milieux et la ressource.

La rivière notamment concentre les principales activités de loisirs : baignade et canoë-kayak sont les principales activités nautiques qui drainent, sur certains secteurs, un très grand nombre de pratiquants sur une période restreinte (1,5 mois). Ces activités sont susceptibles d'exercer de manière directe (destruction, dérangement) ou indirecte (circulations, aménagements...), des contraintes importantes sur les milieux ou les espèces.

D'autres activités de pleine nature s'exercent sur le site : l'escalade et la spéléologie en particulier avec 3 sites majeurs d'escalade et de nombreuses cavités régulièrement explorées, de nombreux sentiers de randonnée pédestre, équestre ou de parcours VTT.

Enfin, la pratique de sports motorisés, en location accompagnée ou en accès libre, est assez répandue et à tendance à augmenter sur l'ensemble du bassin versant. La pratique intensive de ces sports mécaniques en milieu naturel est une source de perturbation pour la faune et de dégradation des habitats naturels.

L'agriculture : compte tenu des caractéristiques physiques du site (gorges, falaises...), l'agriculture est peu présente sur le site B5. Quelques productions arboricoles (petits fruits), et quelques cultures sont présentes au sein du périmètre du site Natura 2000, mais l'essentiel des productions se situe hors site. La déprise agricole sur les Gras, qui faisaient autrefois l'objet d'un pâturage extensif, est à l'origine de la transformation de ces paysages et de la fermeture progressive des milieux. Sur ces milieux de landes, l'élevage extensif est une activité indispensable au maintien des habitats d'intérêt communautaires.

Les usages industriels de l'espace : la production hydroélectrique sur la rivière est une activité historiquement importante même si aujourd'hui aucune installation nouvelle ne peut être autorisée. On recense ainsi plusieurs barrages dans le site. Contribuant à maintenir artificiellement le lit de la rivière, ils ont une interaction physique forte avec le cours d'eau (modifications des débits, des écoulements...) et contribuent à son fractionnement écologique.

L'exploitation de granulats est également une activité présente dans le site Natura 2000. Historiquement, les exploitations intensives dans le lit de la rivière ont fortement modifié ses caractéristiques physiques. Il n'y a actuellement plus qu'une seule gravière exploitée dans le lit majeur de l'Ardèche ainsi que 4 carrières de roches massives sur les plateaux.

Le ressource en eau : enjeu majeur et transversal du territoire

La gestion de l'eau est une problématique importante sur le territoire du site Natura 2000 aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Du point de vue qualitatif, l'Ardèche et ses principaux affluents présentent globalement une bonne qualité d'eau, qui peut cependant être affectée par des pollutions ponctuelles, liées principalement à des défauts d'assainissement (épuration insuffisante ou incomplète) souvent combiné à un échauffement excessif de la lame d'eau.

D'un point de vue quantitatif, les cours d'eau de type méditerranéen, présentent des étiages estivaux sévères qui sont aggravés par les prélèvements effectués. Le soutien d'étiage, qui existe sur l'Ardèche dans le cadre du plan d'action des étiages, joue un rôle majeur dans le maintien d'un débit suffisant pour les milieux naturels, les espèces et les activités. Cependant, la concomitance entre l'étiage estival et l'augmentation importante de la demande en eau potable liée à la population touristique, crée parfois des situations de rupture à l'échelle du bassin versant.